

Histoire et étymologie du Handicap

Histoire

A l'Antiquité, les personnes handicapées, et particulièrement les enfants, étaient totalement exclus de la société. Considérés comme impurs ou victimes d'une malédiction divine, certains étaient tués dès la naissance, ou utilisés par des mendians qui accentuaient le handicap pour mieux attirer la compassion. Ils suscitaient la fascination d'autrui par leur relation néfaste avec le divin.

Au Moyen-âge, les « Hôtels-dieu » et autres hospices sont mis en place pour accueillir les infirmes, les pauvres et les miséreux de la société. Le handicap suscite la peur, c'est pourquoi la société répond au besoin de s'occuper de la différence par l'enfermement. En parallèle, la Cour des Miracles était le fief parisien des mendians, infirmes et voleurs de multiples origines. Un lieu insalubre mais qui, à la nuit tombée, faisait disparaître par miracle les soucis de chacun. Louis XIV est un des pionniers de cette démarche en ordonnant la création l'Hôpital de la Salpêtrière pour le renfermement des mendians, et de l'Institution des Invalides pour l'accueil des soldats invalides ou âgés. A la mort de Louis XIV, ce système d'enfermement et d'exclusion des infirmes s'affaiblit au profit de la médecine et de nouveaux courants de pensées.

Le XVIIIème siècle, ou le siècle des Lumières, prône la raison, la science et le respect de l'humanité. Plusieurs auteurs et personnalités de l'époque seront précurseurs de ces nouvelles idées sur le handicap. Parmi eux l'on peut citer :

- Diderot (1713-1784), un des plus grands philosophes de ce siècle qui publia des essais cherchant à démontrer l'égalité des esprits pourvu qu'on leur consacre suffisamment d'instruction et d'éducation
- L'Abbé de l'Epée (1712-1789), qui fonda une école pour les sourds-muets et inventa des signes méthodiques pour leur permettre de communiquer.
- Valentin Haüy (1745-1822), fonda de son côté l'institution des jeunes aveugles et inventa des caractères en relief pour leur ouvrir l'accès à la lecture.
- Philippe Pinel (1745-1826), inventa la psychiatrie et des traitements doux pour remédier aux violences dont les personnes déséquilibrées étaient victimes.

A partir du XIXème siècle, les lois concernant le handicap bougent, et des associations se créent au niveau national. Les infirmes retrouvent une place dans la société, et en particulier dans le monde du travail et de la scolarité (loi de 1898 sur la responsabilité de la collectivité, et les lois Ferry). Dans les années qui vont suivre, plusieurs lois seront également votées dont la loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables en 1905. Mais le premier grand dispositif législatif sur le handicap en France date réellement de 1975 avec la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Cette loi stipule l'importance de la prévention et du dépistage des handicaps, l'obligation éducative pour les jeunes personnes en situation de handicap, l'accessibilité des institutions publiques, le maintien dans un cadre ordinaire de travail et de vie chaque fois que possible. La loi 87-517 du 10 juillet 1987 vient compléter cette dimension en instaurant l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés. Un taux légal d'emploi de 6% est imposé.

La loi du 11 février 2005 fait ensuite son apparition, toujours pour améliorer la prise en charge du handicap et une reconnaissance d'envergure nationale : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son*

environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Au niveau international, le 9 décembre 1975 Déclaration des droits des personnes handicapées est adoptée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). En 1989, la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe engage les Etats membres à prendre les mesures nécessaires en vue de garantir aux personnes handicapées l'exercice du droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté (art. 15). Et en 2006, l'adoption de la nouvelle Convention sur les droits des personnes handicapées mis en place par l'ONU. En 2011, 147 pays signataires et 99 ratifications obtenues.

Définition

De manière générale, le terme handicap désigne l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Il se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Le mot « handicap » vient du terme anglais « hand in cap » (la main dans le chapeau), en référence à un jeu pratiqué au XVIème siècle en Grande-Bretagne qui consiste à échanger des biens à l'aveugle dont la valeur est contrôlée par un arbitre qui assure l'égalité des chances entre les joueurs. Cet anglicisme a ensuite engendré le substantif « handicapé » qui apparaît officiellement dans les textes de loi français en 1957, le plus souvent accolé au mot « travailleur », puis poursuit sa métamorphose en se déclinant en « personne handicapée ». Par la suite, il s'est appliquée au monde de l'hippisme pour désigner la volonté d'imposer des difficultés supplémentaires aux meilleurs jockeys afin de, encore une fois, rétablir l'équilibre des chances entre les concurrents.

Les 5 types de handicap

Le handicap moteur : Il se caractérise par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres. L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine. Exemples : Paralysies, amputations, infirmité motrice cérébrale, spina bifida, myopathie.

Le handicap sensoriel : Il fait référence aux difficultés liées aux organes sensoriels. Ainsi, on distingue deux types de handicap sensoriel. Le handicap visuel : qui sous-entend une déficience de la fonction visuelle. Exemples : cécité et malvoyance, amblyopie, achromatopsie. Puis le handicap auditif : qui désigne une perte partielle (mal entendant) ou totale de l'audition. Un handicap qui peut parfois entraîner des troubles de la parole. Exemple : surdité.

Le handicap psychique : Il se définit par l'atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs et émotionnels, soit une perturbation dans la personnalité, sans pour autant avoir des conséquences sur les fonctions intellectuelles. Exemples : schizophrénie, maladies bipolaires, Hypochondriaques.

Le handicap mental : Il s'agit d'une déficience des fonctions mentales et intellectuelles, qui entraîne des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation, conduisant automatiquement à

des problèmes d'expression et de communication chez la personne atteinte. Exemples : Autisme, Trisomie 21, Polyhandicap,...

Les maladies invalidantes : Ce sont des maladies qui, de part leurs effets sur l'organisme, peuvent générer un handicap, et évoluer dans le temps. On peut notamment citer les maladies respiratoires, digestives, ou infectieuses. Exemples : Epilepsie, Sclérose en plaque.

Aujourd'hui, la France compte 3,5 millions de personnes handicapées. Parmi elles, 2 millions sont porteuses d'un handicap sévère. 650 000 à 700 000 d'entre elles se trouvent en situation de handicap mental, ce qui représente environ 20 % des personnes handicapées. Chaque année, entre 6 000 et 8 500 enfants naissent avec un handicap mental.

Bibliographie :

www.informations.handicap.fr